

trouvait alors dans une situation fort critique. La plupart de ses terres de la Bresse étaient conquises par le duc de Bourgogne et, pour sauver ses autres possessions, le sire de Villars en avait consenti vente aux ducs de Bourbon et de Savoie. Quant à Riverie et aux autres seigneuries appartenant à Humbert, du chef de sa première femme, Alix de Roussillon, elles paraissent avoir été cédées à Isabeau d'Harcourt, non point à titre purement gratuit, mais pour la remplir de ses reprises matrimoniales. Au surplus Roussillon et Annonay lui avaient été donnés en douaire, au moment de son mariage (1).

XV. DERNIÈRES ANNÉES D'HUMBERT VII. SES DÉMÊLÉS AVEC LE DUC DE BOURGOGNE. ALIÉNATION DE SES SEIGNEURIES. SON TESTAMENT ET SA MORT. — La vieillesse d'Humbert VII fut triste et malheureuse. Car ce fier chevalier eut la douleur, avant de mourir, de se voir dépouillé d'une grande partie de ses terres par le duc de Bourgogne.

Un droit de suzeraineté assez douteux, ou tout au moins tombé en désuétude, que ce dernier prétendait avoir sur la seigneurie de Montréal, en Bugey, fut la cause de ce différend. En 1396, Humbert VII ayant refusé de rendre hommage au duc pour cette terre, Philippe de Bourgogne fit prononcer par le parlement de Dôle la confiscation du fief dénié et la condamnation du sire de Villars à une amende de 1,000 livres (3 mai 1401). Et comme Humbert refusa d'obéir à cette sentence, Jean de Vergy, maréchal et gouverneur du comté de Bourgo-

(1) Noms féodaux, v^o *Villars*. — Guichenon. *Histoire de la Bresse*. — La Teyssonnière. *Recherches historiques sur le département de l'Ain*. IV, p. 173 et s. — *Archives du département du Rhône. Inventaire de Saint-Jean*. Esther. f^o 136.